



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le cinquième jour de novembre 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2018

2.2. Adoption des comptes

2.3. Dépôt SM-70 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2.4. Autorisation signature Addenda convention collective

2.5. Politique sur l'harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail

2.6. Autorisation signature contrat vente terrain

2.7. Calendrier conseil 2019

2.8. Nomination maire suppléant

2.9. Traitement des élus

2.10. États comparatifs

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme

3.2. Dérogation mineure 151 10e Rang Ouest

3.3. CPTAQ lot 4 341 787 : 9145-3100 Québec Inc

3.4. Garage toile 369 rue Langevin

3.5. Engagement municipalité Volet 1 du PPSAEP

3.6. Escouade Canine MRC 2019

4. Travaux publics

4.1. Vente Inter 1999

4.2. Déneigement 2018-2019

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention octobre 2018

5.2. Formation pompier

5.3. Nouveaux pompiers

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites (Campagne Poinsettias par Le Bercail, Repas de Noël OPP École Arc-en-Ciel)

6.2. Fonds culturel 2019

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

9.4. Réunion Budget : Mardi 20 et 27 novembre 19h (Adoption budget 3 décembre?)

9.5. Pièce de théâtre (Samedi 3 nov placier, Vendredi 9 nov bar)

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 203-11-2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2018

Résolution 204-11-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 205-11-2018

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 143 921,74\$.

Adoptée

2.3 Dépôt SM-70 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires. Cette déclaration est obligatoire en vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

2.4 Autorisation signature Addenda convention collective

Résolution 206-11-2018

ATTENDU QU'une réforme de la Loi sur les normes du travail a été adopté le 12 juin dernier;

ATTENDU QUE cette réforme prévoit que le salarié aura droit à 3 semaines de congés payés après trois années de service auprès du même employeur. Il fallait auparavant cumuler 5 années de service pour avoir droit à 3 semaines;

ATTENDU QUE la convention collective actuelle de la Municipalité doit être modifiée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'addenda de la convention collective.

Adoptée

2.5 Politique sur le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail

Résolution 207-11-2018

ATTENDU QU'une réforme de la Loi sur les normes du travail a été adopté le 12 juin dernier;

ATTENDU QUE cette réforme prévoit que les gestes à caractère sexuel sont désormais officiellement inclus dans la définition de harcèlement psychologique. Le délai pour porter plainte auprès de la CNESST est étendu à 2 ans au lieu de 90 jours.

ATTENDU QUE la politique sur l'harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail actuelle de la Municipalité doit être modifiée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la politique sur l'harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail soit adoptée tel que présentée.

Adoptée

2.6 Autorisation signature contrat vente terrain

Résolution 208-11-2018

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne tous les contrats de vente de terrain.

Adoptée

2.7 Calendrier conseil 2019

Résolution 209-11-2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019. Ces séances débuteront à 20h:

14 janvier	4 février
11 mars	8 avril
6 mai	3 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	7 octobre
4 novembre	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

2.8 Nomination maire suppléant

Résolution 210-11-2018

Il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer M. Alain St-Hilaire comme maire suppléant et ce, pour un mandat d'une année.

Adoptée

2.9 Traitement des élus

Résolution 211-11-2018

ATTENDU QUE, suite au budget fédéral de 2017, pour l'année d'imposition 2019 et les suivantes, l'allocation de dépenses s'ajoutera au revenu de l'élu pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada;

ATTENDU QU'il revient à chaque municipalité de décider comment réagir à ce changement et de contrebalancer ou non les effets sur le revenu des élus ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'apporter aucun changement à la rémunération actuelle.

Adoptée

2.10 États comparatifs

L'état des résultats au 31 octobre 2018 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et indique des revenus de 2 157 100\$ et des dépenses de l'ordre de 2 263 560\$. Il est à noter que des montants restent à recevoir ce qui explique certaines données.

	2018			2017
	Budget	au 31 novembre	%	au 31 novembre
REVENUS				
DE FONCTIONNEMENT				
Taxes	1 687 535	1 699 439	101%	1 661 921
Paiements tenant lieu de taxes	10 092	12 827	127%	11 551
Services rendus	241 494	164 798	68%	128 077
Impositions de droits	12 500	9 221	74%	9 423
Amendes et pénalités	2 000	444	22%	2 142

Intérêts	5 500	11 678	212%	12 366
Autres revenus	25 000	3 489	14%	10 782
Transfert	191 764	230 302	120%	175 659
Total de fonctionnement	2 175 885	2 132 199	98%	2 011 920
IMMOBILISATIONS				
Transfert (subv immo)	1 063 297	24 901	2%	6 597
TOTAL REVENUS	3 239 182	2 157 100	67%	2 018 517
DÉPENSES				
DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	325 596	259 527	80%	295 839
Sécurité publique	194 540	174 648	90%	176 402
Transport routier	703 452	730 004	104%	912 845
Hygiène du milieu	286 868	252 399	88%	223 859
Santé et bien-être	3 000	2 862	95%	2 244
Aménagement, urbanisme et développement	86 960	76 517	88%	73 548
Loisirs et culture	279 388	249 357	89%	199 300
Frais de financement	29 253	21 893	75%	16 143
Remboursement de la dette à long terme	124 300	106 500	86%	90 800
Réserve financière	20 000	0	0%	0
Total de fonctionnement	2 053 357	1 873 707	91%	1 990 980
IMMOBILISATIONS				
Administration générale	3 500	3 053	87%	11 338
Sécurité publique	25 000	20 851	83%	13 749
Transport routier	1 432 696	150 184	10%	715 097
Hygiène du milieu	12 000	38 218	318%	8 550
Aménagement, urbanisme et développement	148 508	121 520	82%	11 798
Loisirs et culture	17 775	35 805	201%	654 497
Propriétés destinées à la revente	0	20 222		543
Total immobilisation	1 639 479	389 853	24%	1 415 572
TOTAL DÉPENSES	3 692 836	2 263 560	61%	3 406 552
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES				
Surplus accumulé affecté	-137 480	-137 480 \$	100%	-371 623
Financement	-316 174		0%	0
Réserve financière et fonds réservé				-20 000
Produit de cession	0			0
Total autres activités financières	-453 654	-137 480	30%	-391 623
Surplus (déficit)	0	31 020		-996 412

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois d'octobre est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Dérogation mineure 151 10e Rang Ouest

Résolution 212-11-2018

ATTENDU QUE monsieur Gérard Jacques veut procéder à l'installation d'une fournaise extérieure pour le chauffage de la maison située au 151, 10^e Rang Ouest et de son garage à machinerie située sur le lot voisin ;

ATTENDU QU'il est permis d'installé un tel équipement selon les normes en vigueurs de l'article 63 du règlement de zonage 324-2014 ;

ATTENDU QUE l'une de ces normes indique qu'une distance minimale de 15 mètres de toute ligne du terrain doit être respecter ;

ATTENDU QUE la compagnie d'assurance de Monsieur Gérard Jacques demande également de respecter une distance de 15 mètres des bâtiments, maison et garage à machinerie.

ATTENDU QU'en respectant la demande de sa compagnie d'assurance, Monsieur Jacques ne respecte plus les 15 mètres règlementaires inscrit au règlement de zonage 324-2014 ; il se retrouve en dessus du 15 mètre ;

ATTENDU QUE Monsieur Gérard Jacques demande une dérogation pour rendre son installation conforme au règlement d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la dérogation mineure de M. Jacques.

Adoptée

3.3 CPTAQ lot 4 341 787 : 9145-3100 Québec Inc

Résolution 213-11-2018

ATTENDU QUE que la compagnie 9145-3100 Qc inc est une entreprise agricole dans notre municipalité et que la demande vise la séparation d'un terrain;

ATTENDU QUE que le lotissement et l'aliénation du lot 4 341 787 du cadastre du Canton de Cranbourne, dans la circonscription foncière de Dorchester, dont la superficie de terrain à séparer est de 67,39 hectares;

ATTENDU QUE ce lot serait séparé en part égale et chacune de ces parties est accessible par un chemin public;

ATTENDU QUE ce lot est boisé et qu'il n'y a aucune culture de sol;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudice supplémentaire au milieu agricole environnant;

ATTENDU QUE que le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de la compagnie 9135-3100 Qc Inc.

Adoptée

3.4 Garage toile 369 rue Langevin

Résolution 214-11-2018

ATTENDU QUE le stationnement du 369 rue Langevin est dans l'entrée du Vieux-Couvant;

ATTENDU QUE le locataire désire installer un abri d'hiver;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande d'installation d'un garage dans l'entrée du Vieux-Couvant.

Adoptée

3.5 Engagement municipalité Volet 1 du PPSEAP

Résolution 215-11-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPSEAP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPSEAP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPSEAP;

QUE Mme Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPSEAP.

Adoptée

3.6 Escouade Canine MRC 2019

Résolution 216-11-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de Escouade Canine MRC pour la gestion d'un services animaliers;

ATTENDU QUE ce service requiert l'achat d'une médaille par le propriétaire de chien ou chat au coût de 25\$ annuellement en plus des coûts mensuels de 100\$ payable par la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit très peu de plaintes reliées aux animaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser l'offre de service de l'Escouade Canine MRC.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Vente Inter 1999

Résolution 217-11-2018

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'octobre 2018 la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a publié une annonce pour la mise en vente du camion Inter 1999 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 4 offres :

Steve Labbé	3000\$
Camions Gilbert	4000\$
Garage Bégin	4500\$
Métaux St-Hilaire	4800\$

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne vende le camion Inter 1999 à Métaux St-Hilaire pour la sommes avant taxes de 4 800\$.

Adoptée

4.2 Déneigement 2018-2019

Résolution 218-11-2018

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune mise en candidature pour l'offre d'emploi publié le mois passé pour un journalier saisonnier au déneigement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE publier à nouveau sur le site d'Emploi Québec;

DE prendre entente avec les journaliers actuels pour assurer le service de déneigement.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention octobre 2018

Résolution 219-11-2018

Il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'octobre 2018 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Formation pompier

Résolution 220-11-2018

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne prévoit la formation au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, soit:

Nombre	Formation
3	Pompier 1
2	Auto Sauvetage
3	Officier non-urbain
1	Matières dangereuses opération

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche.

Adoptée

5.3 Nouveaux pompiers

Résolution 221-11-2018

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'engager M. Maxime Lussier comme officier et M. Marc-Antoine Pelletier comme pompier apprenti.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Campagne Poinsettias par Le Bercaïl, Repas de Noël OPP École Arc-en-Ciel)

Résolution 222-11-2018

Il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter 2 poinsettias dans le cadre de la Campagne de poinsettias au profit de la fondation Au Bercaïl au coût de 20\$ chaque;

D'accorder 250\$ à l'OPP (organisme des parents bénévoles) de l'École Arc-en-Ciel pour le souper de Noël du 20 décembre prochain.

Adoptée

6.2 Fonds culturel 2019

Résolution 223-11-2018

ATTENDU QU'il est possible de déposer des demandes d'aides financières dans le Fond culturel de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le montant maximal est 3000\$ par demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE ne pas déposer de projet pour cet appel ;

DE mesurer l'intérêt de M. Étienne Lessard à tenir une rencontre mensuel au Centre Curé Larochelle pour compter des histoires en lien avec l'historique de notre municipalité.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Un citoyen exprime ses inquiétudes vis à vis la vitesse des usagers qui empruntent la rue des Buissons. Il demande à ce qu'un suivi soit fait auprès de la SQ.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

9.4 Réunion Budget : Mardi 20 et 27 novembre 19h (Adoption budget 3 décembre ?)

Les réunions de travail pour le budget seront les 20 et 27 novembre et l'adoption sera le 3 décembre.

9.5 Pièce de théâtre (Samedi 3 nov placier, Vendredi 9 nov bar)

L'OTJ de St-Odilon tient sa pièce de théâtre annuelle les 3, 4, 8 et 9 novembre. Il manque de bénévoles certains soir. Une demande est adressée au conseil à savoir si des membres pourraient pallier à ce manque.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 224-11-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h20.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.